

Sur proposition de M. l'échevin WHITE, appuyé par M. l'échevin GADBOIS, il est

Résolu: De renvoyer ce rapport au Département en Loi, avec prière de l'examiner et de faire rapport.

13.—De la Commission de la Voirie, au sujet des modifications apportées aux lignes homologuées des rues Champlain, Fabre et Garnier.

Question différée à la demande de M. l'échevin Payette.

14.—De la Commission de la Voirie, demandant un crédit de \$10,000 pour l'enlèvement de la neige.

Renvoyé à la Commission des Finances.

15.—De la Commission de Police, au sujet de la fermeture des buvettes.

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu.

16.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$300.

17.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à M. Alphonse Lalonde d'ériger une machine à gaz au No 221 de la rue Sainte-Catherine.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

18.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, soumettant un cahier des charges pour la fourniture de l'éclairage électrique.

Question différée à la demande de M. l'échevin Lévesque, et il est

Ordonné: Que ledit cahier des charges soit renvoyé au Département en Loi pour examen et rapport.

19.—De la Commission de l'Aqueduc, à l'effet d'opérer le virement de certains item de ses crédits (\$4,526 et \$5,325).

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin HOULE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

20.—De la Commission de l'Incineration, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$1,797.

Sur proposition de M. l'échevin MAJOR, appuyé par M. l'échevin MERCIER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

ORDRE DU JOUR.

21.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission Spéciale re Canal de Beauharnois,

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin GADBOIS,

Propose: Vu le rapport de la délégation nommée pour conférer avec l'honorable Premier Ministre du Canada relativement au canal de Beauharnois, et considérant que la Ville de Montréal n'a pas le pouvoir requis pour exploiter elle-même les forces hydrauliques du canal de Beauharnois,

Qu'il soit *Résolu*:

"Que ce Conseil est heureux d'accepter l'offre que sir Wilfrid Laurier fait (1) d'imposer à toute personne ou corporation avec laquelle le Gouvernement fera affaire, l'obligation de fournir à Montréal et à ses citoyens l'énergie électrique à un prix et à des conditions qui seront contrôlés et fixés par le Gouvernement; (2) d'exiger des conditions qui assureront à Montréal les avantages d'une concurrence permanente et efficace, en empêchant toute vente ou amalgamation; (3) de stipuler en faveur de la Ville de Montréal le droit d'acquiescer en tout temps les forces hydrauliques du canal de Beauharnois, le prix d'achat et les dépenses d'amélioration à être fixés, faute d'entente, par arbitrage, et que le greffier de la Ville reçoive instruction de communiquer à l'honorable Premier Ministre la présente résolution.

M. l'échevin MERCIER, appuyé par M. l'échevin WARD, propose en

Amendement: Que les mots suivants soient ajoutés à ladite proposition, après les mots "prix d'achat" dans la 17ème ligne: "ainsi que le coût des améliorations et du développement du pouvoir, avec, en plus, un pourcentage raisonnable dont le chiffre sera déterminé par le Gouvernement".

M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, appuyé par M. l'échevin WHITE, propose en

Sous-amendement: Que l'étude de cette question soit différée jusqu'à ce qu'on ait disposé du 25ème et du 26ème ordres du jour, et un débat s'engageant,

On motion of Ald. WHITE, seconded by Ald. GADBOIS, it was.

Resolved: That said report be referred to the Law department for examination and report.

13.—From Road Committee, anent the altering of the homologated lines of Champlain, Fabre and Garnier streets. Consideration deferred at the request of Ald. Payette.

14.—From Road Committee, for an appropriation of \$10,000 for snow removal.

Referred to Finance Committee.

15.—From Police Committee, anent the closing of sa-loons.

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. BUMBRAY, it was

Resolved: That said report be received.

16.—From Fire and Light Committee to vary a sum of \$300.

17.—From Fire and Light Committee, to allow Alphonse Lalonde to erect a gas engine at No 221 St. Catherine street.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

18.—From Fire and Light Committee, submitting specification for electric light contract.

Consideration deferred at the request of Ald Lévesque, and

Ordered: To be referred to the Law department for examination and report.

19.—From Water Committee, to vary certain items of their appropriation, (\$4,526 and \$5,325).

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald HOULE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

20.—From Incineration Committee, to vary a sum of \$1,797.

On motion of Ald. MAJOR, seconded by Ald. MERCIER, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

ORDER OF THE DAY.

21.—The order of the day being read to consider a report from the Special Committee anent the Beauharnois Canal,

Ald. L.-A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. GADBOIS

"That in view of the report of the delegation appointed to confer with the Hon. Prime Minister of Canada, in connection with the Beauharnois canal, and whereas the City of Montreal has not the powers required to operate itself the water power of said canal;

Be it *Resolved*:

"That this Council is pleased to accept the offer made by Sir Wilfrid Laurier:

(1) To impose upon any person or corporation with whom the Government will deal the obligation of supplying to the City of Montreal and to its citizens electrical energy at such rates and on such conditions as may be controlled and fixed by the Government.

(2) To require such conditions as may ensure to the City of Montreal the advantages of a permanent and efficient competition, by preventing any sale or amalgamation.

(3) To reserve, in favor of the City of Montreal, the right to acquire, at any time, the water power of the Beauharnois canal, the purchase price, and the expenses for improvements to be fixed by arbitration, should the parties fail to come to an agreement, and that the City Clerk be instructed to communicate to the Hon. Prime Minister the present resolution."

Moved in amendment by Ald. MERCIER, seconded by Ald. WARD

"That the following words be added to said motion after the words "purchase price" in the 19th line: "as well as the cost of improvements and the development of power with moreover, a reasonable percentage the amount thereof to be determined by the Government".

Moved in sub-amendment by Ald. J.-B.-A. MARTIN, seconded by Ald. WHITE,